

UPM Chapelle Darblay

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE **2018**



UPM Chapelle Darblay

La papeterie UPM Chapelle Darblay est située à Grand-Couronne, près de Rouen, au bord de la Seine et à environ 130 km de Paris. Fondée en 1927, Chapelle Darblay fait partie de la division UPM Communication papers et fabrique du papier journal à partir de fibres 100 % recyclées. L'usine est composée d'une machine à papier, de deux chaînes de désencrage, d'une centrale de cogénération biomasse, d'une station d'épuration et d'un centre de tri du papier.

Pour la production de papier journal, Chapelle Darblay récupère 350 000 tonnes de journaux et magazines par an grâce à 350 contrats passés avec les collectivités locales, soit 24 millions de personnes en France. Une grande partie des papiers recyclables vient de la région parisienne et est transportée par voie navigable. Notre proximité avec les grands centres urbains nous permet de limiter autant que possible les émissions de gaz à effet de serre.

Les questions environnementales font partie intégrante de nos opérations quotidiennes. Les objectifs sont fixés dans le cadre de notre processus de planification annuel, avec nos principaux aspects et impacts environnementaux identifiés par nos exigences réglementaires et opérationnelles afin de démontrer une amélioration continue. Ces objectifs sont suivis de près tout au long de l'année. Nous appliquons des systèmes de management environnementaux dont l'EMAS afin de promouvoir l'amélioration de nos performances environnementales.



| | |
|--------------------------------|---|
| Capacité de production | 240 000 t/a papiers graphique |
| Personnel | 241 |
| Produits | Papier journal standard et amélioré : UPM News, UPM Brite, UPM EcoBasic H, UPM EcoPrime |
| Certificats | EMAS – Système européen de management environnemental et d'audit ISO 14001 – Système de management environnemental ISO 9001 – Système de Management de la qualité ISO 50001 – Système de Management de l'énergie OHSAS 18001 – Système de santé et de sécurité au travail Chaîne de traçabilité PEFC™ – Programme pour l'approbation de la certification forestière Chaîne de traçabilité FSC® – Forest Stewardship Council |
| | Tous les certificats peuvent être trouvés à partir du certificat Finder d'UPM (disponible sur www.upm.com/responsibility) |
| Labels environnementaux | EU Ecolabel |
| Accréditation | Agence de l'eau seine Normandie |



La déclaration de responsabilité environnementale et sociale 2018 de UPM Chapelle Darblay est un complément à la Déclaration environnementale des usines de pâtes et papiers d'UPM (disponible sur www.upm.com) et fournit des données sur les performances environnementales et sociales et des tendances pour l'année 2018. Les déclarations mises à jour chaque année par les usines et la déclaration environnementale d'UPM forment ensemble la déclaration EMAS commune d'UPM Corporation. La prochaine déclaration environnementale d'entreprise et son supplément seront publiés en 2020.

Nous fournissons des solutions renouvelables et responsables pour un futur au-delà des ressources fossiles à travers 6 divisions UPM Biorefining, UPM Energy, UPM Raflatac, UPM Specialty Papers, UPM Communication Papers and UPM Plywood. Nous employons environ 19 000 personnes dans le monde et nos ventes annuelles sont d'environ 10,5 milliards d'euros. Nos actions sont cotées au Nasdaq Helsinki Ltd. UPM Biofore – Au-delà fossiles. www.upm.com



La marque de la gestion forestière responsable

Pour plus d'informations concernant la certification FSC, vous pouvez consulter



Programme de gestion durable de la forêt

Pour plus d'informations concernant la certification PEFC, vous pouvez consulter



Revue de l'année 2018

Ce rapport donne des informations sur les performances environnementales et sociétales de l'usine et couvre les sujets les plus significatifs: les émissions dans l'air et l'eau, les déchets et matières premières.

Autorisation administrative

UPM Chapelle Darblay fonctionne avec un arrêté préfectoral délivré par le Ministère de l'Environnement en 2011. Cet arrêté détaille les limites à respecter pour les émissions d'air et d'eau. Tout le personnel s'efforce de respecter les valeurs limites d'émission. Depuis la fin de l'année 2018, un nouvel arrêté préfectoral en accord avec la directive sur les émissions industrielles est en discussion avec l'administration.

Système de management certifié

Chapelle Darblay s'est engagée depuis de nombreuses années en faveur de l'amélioration continue des performances Environnementale, Santé et Sécurité, Energie et Qualité. Son système de management est intégré quotidiennement aux opérations et ancré dans son quotidien.

Communauté

Chapelle Darblay participe à la « Paper Team Normandie » qui est un groupe de travail qui regroupe différentes entreprises du secteur Papier/Carton, et porté par l'AFIFOR (Association Filière de FORMation Papier Carton). Cette PaperTeam, créée en milieu d'année 2018 a mis en place 2 projets : Présence des industries Papier Carton pendant la semaine de l'industrie 2019 avec notamment l'organisation d'une Journée Portes Ouvertes chez UPM le 20/03/2019 ; Mise en place et mutualisation de certaines formations qualifiantes. Un salarié UPM est inscrit à la formation animateur d'équipe. Nous coopérons également avec des écoles comme Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois et le Centre de Formation par l'Apprentissage de Rouen pour lesquelles nous avons accueilli un stagiaire et un apprenti.

UPM participe à l'initiative 'Act4nature – Les entreprises pour la biodiversité'. Ce projet, piloté par EPE (Entreprise Pour l'Environnement), soutenu par de nombreux scientifiques et des ONG (Organisations

Non Gouvernementales), a pour objectif de lutter contre les atteintes et dégradations à la biodiversité causées par notre mode actuel de développement. Les entreprises, dont UPM, s'engagent à intégrer ces problématiques dans leur stratégie générale, et apporter des solutions. Les engagements d'UPM couvrent la forêt, le climat, la gestion de l'eau et les déchets.

Le site UPM Chapelle est directement impliqué par des objectifs d'amélioration liés à la diminution des quantités d'eau utilisées et l'amélioration du traitement des eaux rejetées.

Groupes de travail UPM

L'une des valeurs d'UPM est "Réaliser ensemble". Grâce à la coopération et au partage d'expériences entre les usines, nous avons décidé d'actions pour améliorer l'environnement, la santé et la sécurité. À titre d'exemple, Chapelle participe à des groupes de travail sur l'énergie et la sécurité avec des collègues d'Angleterre et

d'Écosse et sur l'environnement avec des collègues de Finlande.

Performance environnementale

Les incidents environnementaux sont enregistrés dans une base de données globale. Ils sont classés de 1 (insignifiant) à 5 (impact sérieux sur l'environnement). En 2018 comme en 2017, nous n'avons pas eu d'incidents de catégorie 4 et nous avons réduit de 50 % le nombre d'incidents de catégorie 3 (1 en 2018). Les incidents de catégories 1 et 2 (68 en 2018) sont une base dans notre processus d'amélioration; à la prévention et à l'analyse des causes profondes suivi d'un plan d'action le cas échéant.

Performance santé et sécurité

La même base de données globale est utilisée pour enregistrer les incidents sécurité. Les incidents sécurité sont classés par catégories: visites sécurité, observation, presque-accident, accident sans arrêt et accident avec arrêt. UPM est engagé ▶



Jean Kubiak
Directeur Général

Céline Pierre
Responsable des Systèmes de Management
et Coordinatrice Santé, Sécurité, Environnement

- ▶ dans la sécurité, a édité et met à jour les standards qui protègent notre vie, Ces standards se veulent opérationnels et au plus près des exigences légales françaises. En 2018, nous avons travaillé sur la prévention des accidents en nous concentrant sur l'évaluation des risques des tâches dont la gravité potentielle d'un accident serait élevée (TOP 5) et les modes opératoires associés.

Gestion des situations d'urgence

Sur notre site industriel, des incidents pourraient impacter l'environnement mais aussi la santé et la sécurité des salariés. Ainsi, afin de se préparer au mieux face à une telle situation, nous réalisons au minimum 2 exercices par an durant lesquels les équipes d'intervention s'entraînent à la mise en œuvre du Plan d'Opération Interne. Ces exercices, riches en retour d'expérience, nous permettent d'améliorer notre capacité à réagir.

Extrait de l'engagement UPM Chapelle Darblay

S'inscrivant dans la vision Biofore et les valeurs du groupe UPM, Chapelle Darblay s'engage à devenir une référence industrielle en matière de qualité, de sécurité, d'environnement et de maîtrise de l'énergie. Notre usine recherche l'excellence pour sa gamme de produits et œuvre à la mise en place d'une économie circulaire vertueuse pour les flux issus des procédés secondaires.

Notre engagement :

- procurer des conditions de travail sûres et saines pour la prévention des traumatismes et pathologies liés au travail
- analyser les risques et définir des méthodes de travail sûres pour les tâches à gravité potentielle élevée (TOP 5)
- prévenir les risques santé et sécurité, réduire le nombre d'accidents au travail et pendant les déplacements en appliquant les principes de prévention et l'analyse systématique de tous les incidents.
- réduire les impacts environnementaux ainsi que les phénomènes de pollution
- réduire notre consommation d'énergie et encourager l'achat de produits et de services éconergétiques
- surveiller les indicateurs de performance dans les domaines de la qualité, de la santé, de la sécurité, de l'environnement et de l'énergie
- coopérer avec d'autres sites de production pour apprendre et appliquer les meilleures pratiques
- encourager l'innovation pour améliorer la compétitivité de l'usine
- respecter la législation et les exigences des parties prenantes

UPM Chapelle Darblay

Chiffres de Responsabilité 2018

Déchets



97 %

des déchets non dangereux sont recyclés

- 47 % sont utilisés comme engrais dans les champs
- 39 % des cendres sont réutilisées comme produit stabilisant le sol des décharges

Eau



L'abattement en DCO de la station d'épuration est de

89 %

(3 points de plus en comparaison à 2017)



Communauté

21

personnes invitées à visiter l'usine de Chapelle Darblay dont des apprentis qui travaillent chez nos clients, éditeurs et imprimeurs.

Air



94 %

des émissions de CO₂ sont issues de la biomasse grâce à la combustion de la biomasse dans la chaudière CHP.

Énergie



83 %

de l'énergie des combustibles utilisés dans les chaudières provient des combustibles issus de la biomasse.

Sécurité



769

visites sécurité et observations de sécurité
faites par les employés

203

actions de sécurité complétées en 2017

Santé



Nous encourageons tous les salariés à se rendre à l'infirmierie pour tous les accidents. Ceci permet de mettre en oeuvre des actions prévenant des accidents plus graves.

54

visites à l'infirmierie pour soins

Fibre certifiée



100 %

des fibres utilisées dans le procédé sont
certifiées selon les normes PEFC™ et FSC®

Fibre recyclée



100 %

de papier recyclé utilisé dans le processus

Emploi



Chapelle Darblay emplois =

241

- Nombre d'heures de formation = 4061,5
- Nombre d'emplois indirects (entrepreneurs)
(estimé) équivalent temps plein = 48
- Nombre d'employés externes lors de l'arrêt
technique majeur en octobre 2018 (28 jours) =
2686 au total

Taxes



Impact des taxes locales =

EUR 2,7 million

incluant les taxes foncière et professionnelle

Air



Nos émissions atmosphériques (poussières, dioxyde de carbone fossile, oxydes d'azote, dioxyde de soufre, acide chlorhydrique, acide fluorhydrique et carbone organique total) provenant de la chaudière biomasse sont surveillées en continu à l'aide d'analyseurs en ligne. Pour valider les contrôles et vérifier la conformité de nos émissions vis-à-vis des seuils réglementaires, un organisme externe accrédité effectue une analyse complète des gaz une à quatre fois par an. La faible utilisation de notre centrale et turbine à gaz nous permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre au minimum. L'analyse ponctuelle des organismes agréés une à quatre fois par an pourrait expliquer l'augmentation des valeurs de SO_2 , mais nous restons sous le seuil des valeurs limites.

Les concentrations limites découlant de notre arrêté sont:

- Poussière: 10 mg/m³
- Dioxyde de soufre (SO_2): 50 mg/m³
- Oxydes d'azote (NO_x): 200 mg/m³

Les émissions dans l'air font partie de l'engagement environnemental d'UPM avec des objectifs pour 2020 et 2030.

En 2018, nous avons continué le plan d'actions spécifique sur nos émissions en NO_x en nous faisant aider de spécialistes extérieurs.

Déchets

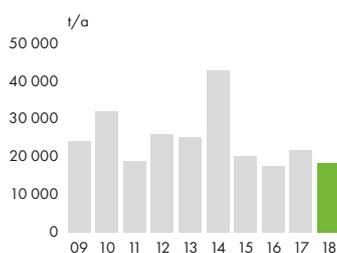


Notre politique est de réduire autant que possible les déchets à la source, puis de les trier et de les recycler ou de les réutiliser. Les déchets, classés en plusieurs groupes, sont triés sur site et passent par des procédures de traitement ou de valorisation convenues afin d'améliorer le tri à la source. Nous nous efforçons de trouver autant de solutions de récupération que possible pour nos déchets.

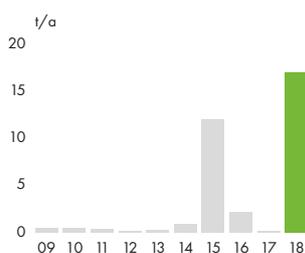
Les déchets provenant du processus de désencrage et de la station de traitement des eaux usées sont mélangés et brûlés avec de la biomasse achetée à l'extérieur dans la chaudière cogénération.

Les déchets dangereux sont traités conformément au BSDD (Bordereau de Suivi des Déchets Dangereux) et envoyés vers les processus appropriés. Chaque type de déchets quittant le site est enregistré dans le registre des déchets.

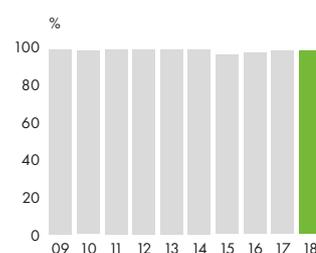
Dioxyde de carbone fossile, CO_2



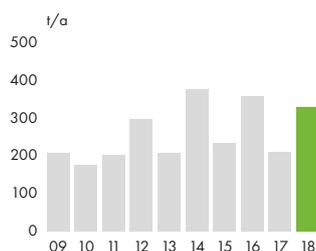
Dioxyde de soufre, SO_2



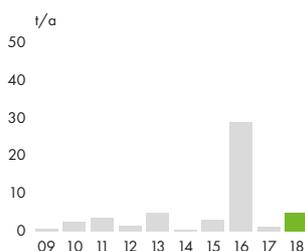
Taux de recyclage



Oxydes d'azote, NO_x



Particules



Eau



Notre taux de recyclage est stable. Une partie des déchets envoyés en décharge sont des déchets ménagers. L'autre partie est issue des procédés de fabrication. L'identification de ces déchets sera renforcée afin de réduire la production de déchets de procédé à la source afin de respecter l'objectif 2030 d'UPM : aucun déchet de procédé envoyé en décharge.

Chapelle Darblay reste actif dans la recherche d'idées pour augmenter la réutilisation de ses déchets à l'interne ou à l'externe en participant à un groupe de travail avec d'autres entreprises locales.

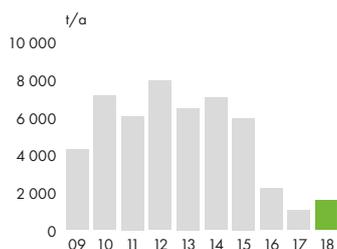
Chapelle Darbaly a déjà comparé ses résultats aux meilleurs technologies disponibles (MTD) et performances associées. La plupart des paramètres sont en dessous des MTD et concernant le volume des effluents, un plan d'actions est en cours.

Les actions décidées et suivies comme la gestion de la station d'épuration pendant les arrêts usine, l'amélioration de la communication entre les équipes papier, désencrage et énergie, l'optimisation de l'injection des nutriments et le suivi régulier de l'ensemble des procédés d'épuration de l'eau ont permis d'améliorer la qualité de l'eau à la sortie de la station d'épu-

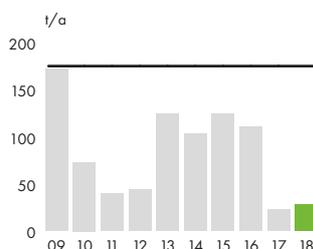
ration en termes de demande chimique en oxygène (DCO), matières en suspension (MES) et demande biologique en oxygène (DBO₅) surtout après un arrêt technique de l'usine.

L'objectif pour 2018 était de maintenir les bonnes performances de la Station d'épuration ce qui a été le cas sur l'ensemble de l'année malgré une augmentation de la pollution entrante. Cependant, nous continuons à planifier des actions afin d'atteindre les objectifs de 2020 et de réduire le débit d'effluent de la station de traitement des eaux usées tout en maintenant des performances optimales.

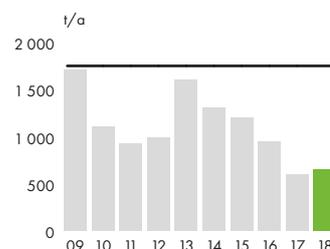
Déchets vers décharges, tonnes humides



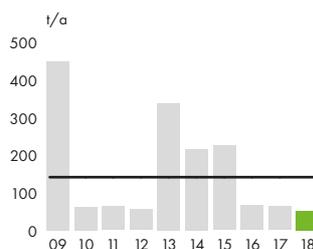
Demande biologique en oxygène, DBO₅



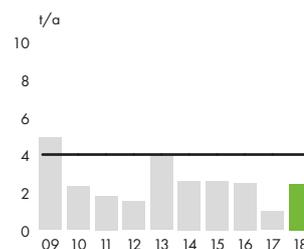
Demande Chimique en oxygène, DCO



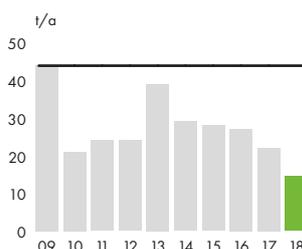
Matière en suspension, MES



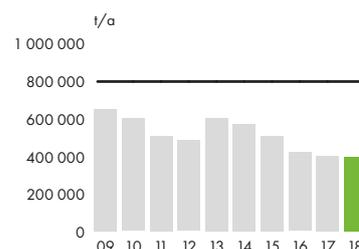
Phosphore, P



Azote, N



Volume d'effluents rejeté, m³



— Valeur limite annuelle
■ Valeur annuelle

Responsabilité sociale

S'engager avec la société

Un dialogue fructueux entre les parties prenantes est un élément clé du succès d'UPM. Nous nous engageons à développer la vitalité des communautés proches de nos opérations grâce à une coopération active et à un dialogue ouvert avec diverses parties prenantes, notamment par le biais de parrainages et du bénévolat des employés.

Nous avons un impact sur les communautés et les sociétés locales de plusieurs manières. Comprendre l'impact que nous avons est un élément essentiel de la réussite de notre entreprise. Dans de nombreux pays, nous sommes un employeur, un contribuable et un partenaire important pour les entrepreneurs locaux, apportant une contribution positive à l'économie locale. Nous appliquons plusieurs mesures de précaution pour atténuer et réparer les éventuels impacts environnementaux et sociaux négatifs sur les communautés environnantes.

Au cours de l'année 2018 Chapelle Darblay s'est engagée dans une démarche d'attractivité industrielle. Des contacts entrepris chez nos confrères de la filière-papier carton, nous avons élaboré une « Paper Team Normandie » qui a déjà essaimé dans d'autres régions papetière. Action symbolique pour lancer une réflexion sur l'attractivité des talents dans l'industrie, une participation active à la Semaine de l'Industrie 2019 : journée portes-ouvertes à Chapelle organisée par le personnel à destination des jeunes, des demandeurs d'emplois, des formateurs. Un travail de réflexion continue sur le futur de l'emploi papetier dans la Vallée de la Seine avec l'AFIFOR et le centre de formation CFA AFI-LNR. Poursuivant ce chemin, Chapelle s'ouvre aussi hors sa filière industrielle en participant avec 100 autres entreprises à l'ECOSYSTEME Cléon 4.0 : mutualiser les attentes des industriels, exprimer les besoins auprès d'entreprises locales pour trouver des solutions innovantes inscrites dans la transformation digitale et durable de l'industrie normande.

Impact fiscal

Les recettes fiscales générées par les activités commerciales d'UPM constituent un élément essentiel de notre impact sociétal. UPM paie des impôts sur les sociétés dans les pays où la valeur ajoutée est créée et les bénéfices générés. Sur la base de la structure d'entreprise et de la structure opérationnelle d'UPM, UPM comptabilise et paie ses impôts sur les sociétés principalement dans les pays dans lesquels la production a lieu et où les innovations sont développées. Outre les impôts sur le revenu, les divers intrants et produits de la production d'UPM sont également assujettis à la taxation. Les taxes sont payées conformément à la législation et à la réglementation fiscales locales du pays en question.

En 2018, les impôts sur les bénéfices d'UPM payés et les impôts fonciers s'élevaient à environ 283 millions d'euros (251 millions d'euros en 2017).

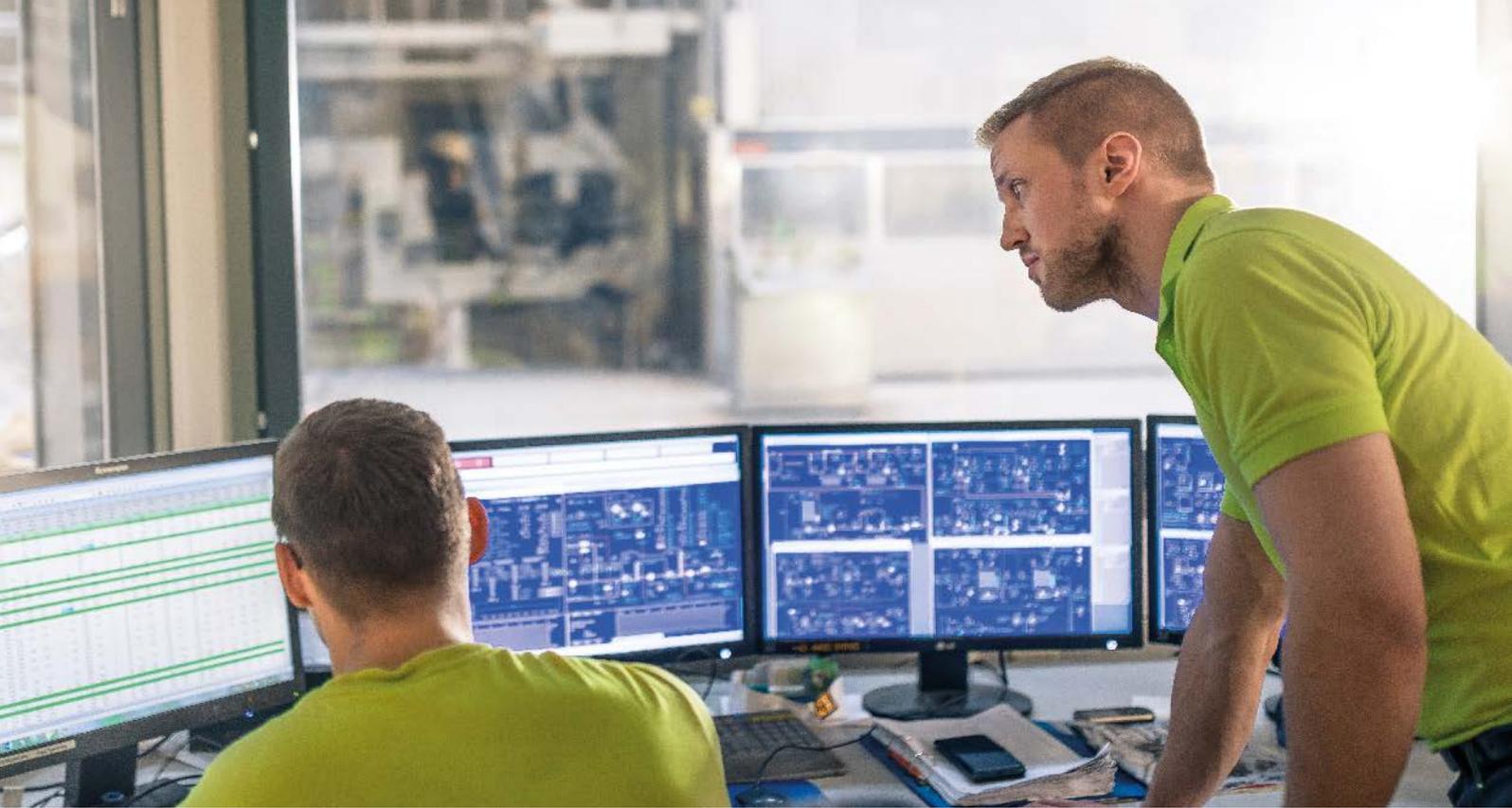
Les opérations des usines profitent également à la communauté locale à bien des égards. La part municipale de l'impôt sur le revenu des sociétés et des taxes immobilières acquittées par UPM soutient l'économie locale. En outre, les impôts et les cotisations de sécurité sociale que les employés d'UPM paient sur leur salaire ont également un impact local significatif. De plus, le pouvoir d'achat des employés et des sous-traitants d'UPM maintient et renforce la vitalité de la communauté.

Programme Biofore Share and Care

UPM est impliqué dans de nombreuses causes et projets communautaires soutenant le développement durable ainsi que la prospérité et le bien-être des communautés dans lesquelles nous sommes actifs. Notre travail dans ce domaine est clairement lié à notre stratégie Biofore et à nos objectifs en matière de responsabilité. Il est coordonné dans le cadre de notre programme Biofore Share and Care.

Le programme Biofore Share and Care comprend trois formes de soutien: les





parrainages, les dons et le bénévolat des employés. Le soutien peut consister en une contribution monétaire, des produits, du matériel ou du bénévolat des employés. Le parrainage local est un engagement ciblé à long terme dans la communauté où opère UPM.

Nous nous concentrons sur des activités et des programmes qui sont pertinents pour notre entreprise, soutiennent l'innovation et la durabilité, ou favorisent la vitalité et le bien-être locaux. Ils sont également clairement liés à un certain nombre des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies que nous promouvons activement. Les quatre domaines d'intervention du programme Biofore Share and Care d'UPM sont: la lecture et l'apprentissage, la mobilisation des communautés, l'utilisation responsable de l'eau et la promotion des bio-innovations.

Achat responsable et dépenses de fournisseurs qualifiés

UPM s'est engagé à adopter des pratiques d'approvisionnement responsables tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos fournisseurs pour nous assurer qu'ils comprennent et respectent toutes les exigences de la société en matière de développement durable et de responsabilité.

UPM exige de ses fournisseurs qu'ils se conforment au code des fournisseurs UPM et au code des tiers (code) qui définissent les exigences minimales des fournisseurs en termes de responsabilité dans des domaines tels que l'impact environnemental, les droits humains, les pratiques de travail, la santé et la sécurité, la sécurité des produits, etc. la corruption.

L'objectif d'UPM est que 100 % des dépenses en matières premières et 80 % de toutes les dépenses soient qualifiés par rapport au code de fournisseur et du code tiers d'UPM d'ici 2030 (dépenses qualifiées). En 2018, 94 % des dépenses en matières premières d'UPM et 83 % de toutes les dépenses étaient conformes au code de fournisseur et de tiers de UPM.

Les performances environnementales et sociales des fournisseurs sont suivies à travers une collecte et une analyse régulières des données. Sur la base des évaluations annuelles des risques, nous sélectionnons les fournisseurs dont nous voulons étudier les performances de plus près. Si des non-conformités sont détectées, le fournisseur est tenu de prendre des mesures correctives. Nous suivons activement les résultats de ces actions et sommes prêts à accompagner nos fournisseurs de notre savoir-faire afin de les aider à améliorer leurs performances.

Sécurité

Notre objectif chez UPM est d'être le leader du secteur en matière de santé et de sécurité. Notre objectif clair est zéro accident mortel et grave. La sécurité fait partie intégrante de nos activités quotidiennes et n'est pas considérée comme moins importante ou moins importante que tout autre intérêt. Nous nous efforçons de réduire et d'éliminer les accidents sous notre contrôle grâce à une amélioration continue et à une gestion efficace des risques.

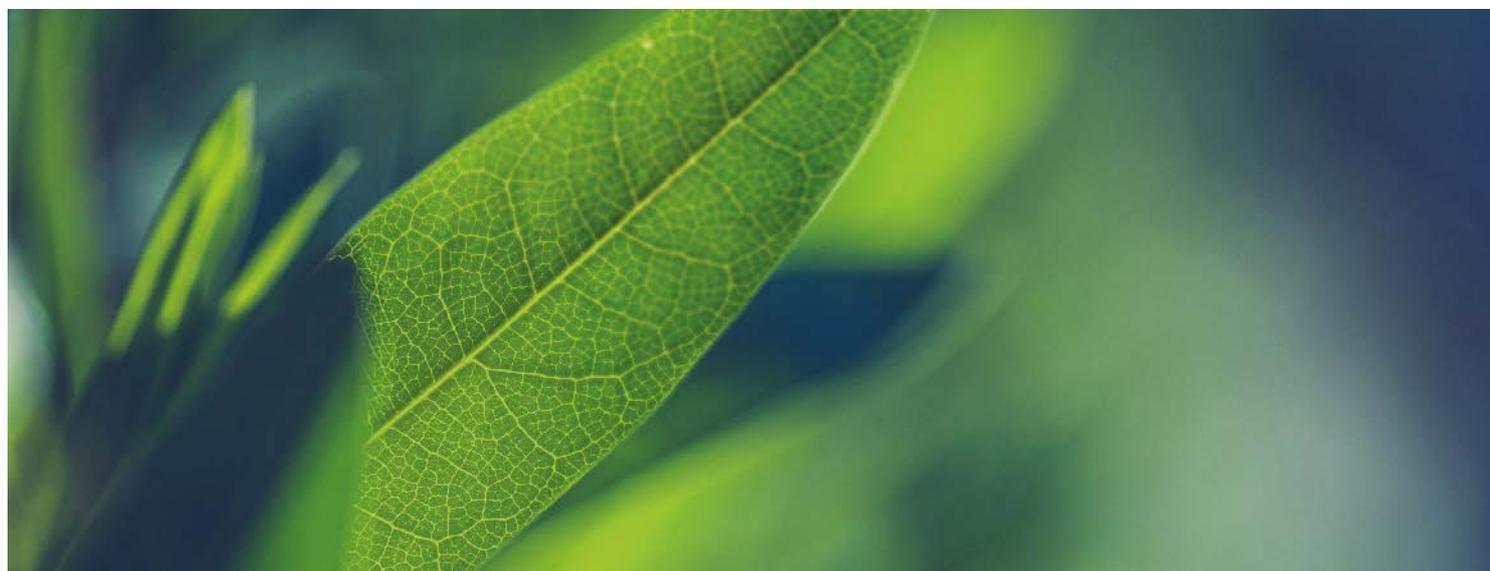
Nos employés, ainsi que nos partenaires commerciaux et leurs employés, sont tenus d'adopter des pratiques de travail sûres et de se conformer aux règles et standards que nous avons établies.

Avant d'accéder au site de production d'UPM, les sous-traitants reçoivent une formation à la sécurité d'UPM, qui présente et démontre les exigences de sécurité de base. Ceci est complété par un accueil à la sécurité spécifique au travail et un permis de travail.

Paramètres environnementaux 2018

Les chiffres relatifs à la production ainsi qu'à la consommation de matières premières et d'énergie sont publiés au niveau du groupe dans la déclaration environnementale d'UPM.

| | | |
|-------------------------------------|---|--|
| Capacité de production | Papier journal | 240 000 t |
| Matières premières | Pâte issue de fibres recyclées Produits chimiques | Voir la déclaration environnementale d'UPM pour plus d'informations |
| Énergie | Combustibles fossiles Combustibles Biomasse | 13 % 87 % Voir la déclaration environnementale d'UPM pour plus d'informations |
| Émissions dans l'air | Dioxyde de carbone, CO ₂ (fossile) Oxydes d'azote, NO _x Dioxyde de soufre, SO ₂ Particules | 18 359 t 330 t 17 t 5 t |
| Prise d'eau | Volume d'eau de surface et d'eau municipale | 16 150 079 m ³ |
| Effluents | Volume des effluents Eau de refroidissement Demande biologique en oxygène, DBO ₅ Demande chimique en oxygène, DCO Total matières en suspension, MES Azote, N Phosphore, P | 3 925 847 m ³ 10 501 688 m ³ 28 t 651 t 51 t 14,5 t 2,45 t |
| Déchets non dangereux | Déchets non dangereux dont: – Cendres – Boues – Écorce et autres résidus de bois – Mâchefer – Métal – Déchets industriels banals – Autres Taux de récupération (sans déchets dangereux) Déchets dangereux | 58 136 BDt 49 198 BDt 1 774 BDt 234 BDt 5 225 BDt 1 085 BDt 467 BDt 152 BDt 97,0 % 62 t |
| Taille de la zone de l'usine | | 33 ha |



Performance par rapport aux objectifs de 2018

| OBJECTIFS | RÉUSSITE | COMMENTAIRES |
|--|----------|---|
| 0 Incidents Clean run de catégorie 3 | Non | Chapelle a eu 1 catégorie 3 en 2018. Une pour le dépassement de NO _x par rapport aux valeurs limites d'émission. Analyse des causes profondes effectuée et plan d'action en cours. |
| 0 Incidents Clean run de catégorie 4 | Oui | |
| Volume eaux usées traitées (objectif 2020) = 11 m ³ /t | Non | L'objectif de réduction du volume d'eaux usées traitées sera poursuivi en 2019 |
| Presque-accidents et observations enregistrées dans One Safety = 414 | Oui | |
| Temps de traitement des observations sécurité, presque-accidents et accidents inférieur à 6 semaines | Non | 98 % observations sécurité, presque-accidents et accidents ont été clôturés en moins de 6 semaines Un suivi est réalisé chaque semaine |
| 10 visites sécurité / responsable (20) = 200 | Oui | |

Objectifs pour 2019

| OBJECTIFS |
|--|
| Incidents Clean run de catégorie 3 égal à 0 |
| Incidents Clean run de catégorie 4 égal à 0 |
| Volume effluent / tonne de papier (objectif 2020) = 11 m ³ / t |
| Presque Accidents+ Observations de sécurité = 2 / employé (208) / année = 416 |
| Toutes les observations de sécurité, les presque accidents et les accidents sont clos en moins de 6 semaines |
| 10 visites sécurité / responsable (19) = 190 |



DÉCLARATION DE VALIDATION

En tant que vérificateur environnemental accrédité (FI-V-0001), Inspecta Sertifiointi Oy a examiné le système de management environnemental et les informations du rapport UPM Chapelle Darblay sur la responsabilité sociétale et environnementale 2018 et de la Déclaration de responsabilité environnementale et sociétale 2018 d'UPM.

Sur la base de cet examen, le vérificateur environnemental a confirmé par la présente, le 2019-05-15, que le système de management environnemental, le présent rapport de responsabilité environnementale et sociétale de UPM Chapelle Darblay et les informations concernant la responsabilité sociale et environnementale de la société UPM Chapelle Darblay sont en conformité avec les exigences du règlement EMAS (CE) n ° 1221/2009.

Nous réduisons la dépendance de l'économie mondiale aux matériaux d'origine fossile en élaborant des produits et solutions renouvelables et responsables dans tous nos domaines d'activité.
UPM Biofore – Beyond fossils.



www.upm.fr

UPM France SAS
Etablissement Chapelle Darblay
CD3-BP1
76530 Grand-Couronne-France
Tel: +33 (0)2 35 18 40 00
Fax +33 (0)2 35 18 40 40

Contact:
Céline Pierre
Responsable des systèmes de
management, coordinatrice HSE
Tel. +33 (0) 2 35 18 40 00
Email: celine.pierre@upm.com